

Rapport annuel : exercice 1951

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 3. MARS 1952.

SOMMAIRE:

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1951

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1951

La coutume veut que le rapport annuel de l'AIDJ soit introduit par un coup d'œil rapide sur la vie économique du Jura durant l'année qui vient de se terminer. Celle-ci laisse-t-elle le souvenir d'une bonne ou d'une mauvaise période? L'occupation de la main-d'œuvre a-t-elle été satisfaisante dans tous les domaines d'activité de notre région? Les quelques constatations qui suivent s'efforceront de répondre à ces questions.

L'industrie horlogère, la principale de notre pays, a connu une prospérité sans précédent puisque pour la première fois la valeur de ses exportations a dépassé un milliard de francs (1010 millions) ce qui représente le 21.5 % des exportations totales de la Suisse. Nos manufactures de montres et autres établissements de remontage, les fabriques d'ébauches, d'assortiments et de branches annexes, les ateliers de décolletage, de pierres fines, les fabriques de boîtiers de montre ont travaillé à plein emploi, ce qui a provoqué un certain manque de main-d'œuvre, surtout en ce qui concerne l'ouvrier qualifié. Le rayon de recrutement du personnel s'est étendu et l'on voit chaque matin une foule d'hommes et de femmes s'engouffrer dans les trains pour rejoindre leur lieu de travail, situé parfois à plus de 25 km. de leur domicile. Plus de mille personnes se rendent tous les jours du Val Terbi, de la vallée de Delémont et même de plus loin à Moutier, à Granges, dans la vallée de Tavannes pour y gagner leur pain quotidien. Des centaines d'autres vont à Bienne, à Saint-Imier ou dans des centres industriels moins importants. Cet exode quotidien est un signe des temps. Bien des familles se disloquent le matin et se reforment le soir. La fabrique avec son pouvoir absorbant transforme peu à peu le caractère de l'unité sociale de base et fait surgir de nouveaux problèmes auxquels n'avaient pas à songer les générations passées. Il faut veiller de plus près à l'éducation des enfants, au maintien de la paix et de la concorde dans le ménage, à l'emploi des loisirs, à ce que le corps ait des exercices plus variés que ceux qu'exigent les occupations ordinaires, pour ne citer que quelques exemples. Il faudrait aussi ne pas se laisser asservir complètement par la matière! Le but de ces lignes n'étant pas d'approfondir ces questions, nous continuons notre tour d'horizon.

L'industrie de la mécanique de précision a été aussi prospère en 1951 que celle de la montre. Les commandes ne sont satisfaites qu'avec d'assez longs délais de livraison. L'exportation des machines est fort réjouissante et l'on ne désire qu'une chose : c'est que cela dure et que cela dure encore quand le monde sera de nouveau en état d'équilibre, c'est-à-dire quand la vraie paix étendra ses bienfaits sur toute la terre.

Durant tout l'été et jusque tard dans l'automne, le haut-fourneau de Choindez, où la fusion du fer se fait à l'électricité, a été en activité. Il est éteint en hiver par raison d'économie de courant, car c'est un terrible mangeur de kilowatts. Le fer étranger ayant fortement renchéri ces dernières années, Choindez trouve avantage à traiter le minerai suisse (Fricktal et autre) pour la fabrication des tuyaux de fonte.

Le bois a pris tout à coup, dans la première moitié de l'année, une grande valeur. Le bois de feu est très recherché, de même que celui destiné à la fabrication du papier. Le bois d'œuvre a fait l'objet d'une si grande surenchère que la Confédération s'est vue dans l'obligation de réintroduire le contrôle des prix dans ce domaine.

Les scieries et les usines où se traite le bois ont été fort occupées durant l'année 1951. De même l'industrie du papier a été des plus actives.

La construction a repris dans toutes nos vallées, car la pénurie des logements est toujours très grande. Nos localités s'agrandissent et tel village qui était essentiellement rural il y a une quinzaine d'années encore (exemple : Bassecourt) s'est transformé en centre industriel. Moutier a maintenant plus de six mille habitants et s'est érigée au rang de ville. Tramelan-dessus et Tramelan-dessous ont fusionné pour ne former qu'une seule commune. Tavannes a rénové sa distribution d'eau et sa grand-rue. La Haute-Ajoie, à l'instar de ce qui s'est fait aux Franches-Montagnes avant la guerre de 1939-1945, a capté l'eau de fond de Courtemaîche pour en alimenter ses villages. Le réseau mis en chantier il y a deux ans est encore en train de s'étendre. D'autres exemples pourraient être cités, mais c'en est assez pour montrer l'activité intense qui règne dans l'aménagement du pays.

Quand le bâtiment va, tout va, dit le proverbe. Il est donc naturel que la fabrication du verre à vitre, du ciment, des tuiles et des briques, des articles en céramique de construction, ait été prospère. Il en a été d'ailleurs de même pour les articles d'usage courant et de consommation : motos et vélos ; bonneterie ; métal pressé ; chocolat ; tabac.

Pour l'agriculture, il n'y a jamais deux années semblables qui se suivent. En 1951, la pluie a dominé pendant presque tout l'été et une partie de l'automne. Les foins ont été abondants, mais n'ont pu être rentrés partout dans de bonnes conditions. La récolte des céréales a été d'une bonne moyenne. La pomme de terre a souffert de la pluie.

Il n'y a pas eu de fruits à pépins, tandis que la récolte des cerises aurait été passable sans les dégâts causés par le mauvais temps. La vendange a été moyenne, en quantité et en qualité. Le miel assez rare n'a pas obligé les apiculteurs à trop se fatiguer le bras en tournant la manivelle de l'extracteur.

Le prix de la vie est allé en augmentant pendant l'année dernière et on se demande où ira notre économie si un arrêt de la hausse ou, même, un renversement de la situation ne se produit pas bientôt. Ce

sera l'inflation avec tous ses aspects destructeurs et son cortège de misères.

Nous ne voudrions cependant pas terminer cette introduction sur une note pessimiste. Ayons confiance dans l'avenir et dans la sagesse de notre peuple. Dans l'ensemble, l'an 1951 a continué une période prospère où chacun a eu du travail et a pu gagner honorablement son pain. Puisse-t-il en être toujours ainsi, par la grâce du Très-Haut.

Nous avons l'honneur de vous donner après cette introduction un aperçu succinct de la situation de l'ADIJ et de notre activité.

I. Organes de l'association

1. Comité et commissions

Le comité réélu en 1950 n'a subi en cours d'exercice que peu de modifications. Appliquant une nouvelle disposition des statuts, le comité a nommé pour la durée d'une année des représentants des partis politiques. Ceux-ci ont été invités à nous faire des propositions. Le parti libéral a communiqué le nom de M. Simon Kohler, député et maire de Courgenay et le parti des paysans, artisans et bourgeois, celui de M. Louis Mosimann, député à Moutier. Ces deux citoyens ont été appelés au comité. Nous espérons que les deux autres partis donneront également suite à notre invitation.

Dans les commissions, les nominations suivantes ont été faites en cours d'exercice :

Commission d'urbanisme et de protection des sites : MM. Dr A. Rais, archiviste, Delémont ; W. Bourquin, conservateur de musée, Bienne ; I. Lévy, ingénieur, Delémont ; J. Migy, maire, Saint-Ursanne.

Commission pour la protection de la nature : M. L. Grosjean, garde-pêche et garde-chasse, Saignelégier.

Commission du tourisme pédestre : M. P. Borel, instituteur, Crémines.

Commission sociale : M. le Dr Fr. Schaller, à Porrentruy.

Commission scientifique : MM. J. Comment, ingénieur, Moutier ; P. Aubry, ingénieur, Tavannes.

Commission forestière : M. St. Bauer, ingénieur forestier, Porrentruy.

En remerciant les nouveaux membres du comité et des commissions d'avoir accepté le mandat qui leur a été confié, nous espérons qu'ils trouveront tous beaucoup de plaisir à s'intéresser de plus près au travail qui se fait dans la sphère d'activité de l'ADIJ où ils veulent bien prêter leur collaboration.

Voici comment se présentent les organes dirigeants de l'association :

Comité

F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président.

V. Henry, préfet, Porrentruy, vice-président.

W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.

R. Steiner, directeur du progymnase, Delémont, secrétaire.
H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, maire et député, Bienne.
H. Born, maire, Moutier.
J. Brand, industriel, Tavannes.
R. Burger, avocat, Porrentruy.
G. Feune, conseiller municipal, Delémont.
A. Grimaitre, publiciste, Saignelégier.
M. Hänni, installateur, Delémont.
G. Hauri, conseiller municipal, Tramelan.
M. Henry, anc. administrateur des postes, Porrentruy.
M. Jobin, avocat, Saignelégier.
A. Oettinger, Bâle.
F. Savoye, industriel, Saint-Imier.
O. Schmitz, industriel, Granges (Sol.).
A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.
H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.

Représentant de Pro Jura :

O. Schmid, préfet, La Neuveville.
Suppléant : Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.

Représentants de la députation au Grand Conseil :

S. Kohler, député et maire, Courgenay.
L. Mosimann, député, Moutier.

Présidents des Commissions :

Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.
Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
Commission du tourisme pédestre : R. Steiner, Delémont.
Commission des questions sociales : M. Bindit, préfet, Moutier.
Commission des affaires communales : H. Landry, député, La Heutte.
Commission scientifique : L. Lièvre, inspecteur, Porrentruy.
Commission agricole : E. Loeffel, directeur, Courtemelon.
Commission forestière : W. Schild, inspecteur forestier, Moutier.
Commission du travail à domicile : A. Reber, instituteur, Reconvilier.
Commission routière : H. Farron, Delémont.
Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.

Président de la Jurassienne :

J. Schaller, professeur, Delémont.

2. Mouvement des membres

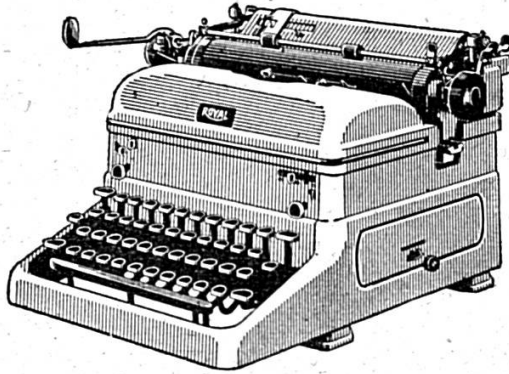
Nos effectifs sont en légère augmentation sur l'année précédente. Il y a eu au total 36 admissions et 21 départs pour cause de décès, de cessation de commerce ou de démission.

10 (9) membres d'honneur ;
106 (106) communes municipales et bourgeoises ;
64 (65) Sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;

ROYAL.

STANDARD
ELECTRIC
PORTABLE

513

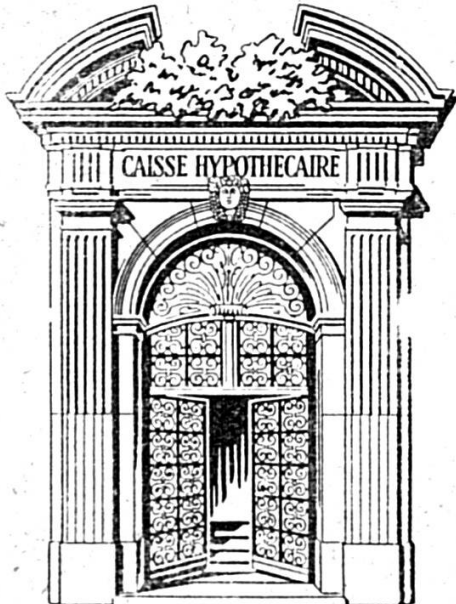


Réfléchissez !

Le rendement rationnel de la dactylo ou de la secrétaire dépend en large partie de machines de bureau travaillant rationnellement. Augmentez donc la capacité de travail de vos employées avec la nouvelle GRAY MAGIC ROYAL — la machine à écrire possédant plus de commodités que n'importe quelle autre pour économiser du temps et du travail.

Représentant pour le Jura bernois :

PAUL LUTHERT Royal Office **Saint-Imier**



**Notre système de
prêts hypothécaires
avec amortissements
— offre —
de gros avantages**

La dette se réduit progressivement par le modique amortissement qui est perçu en plus de l'intérêt. Si plus tard le débiteur a besoin d'argent, il peut obtenir sans difficulté une augmentation du prêt **au capital originaire**. Des dizaines de milliers de débiteurs se créent ainsi une **réserve tacite**.

518

**CAISSE HYPOTHÉCAIRE
DU CANTON DE BERNE**

Les meilleures correspondances

aux prix les plus réduits

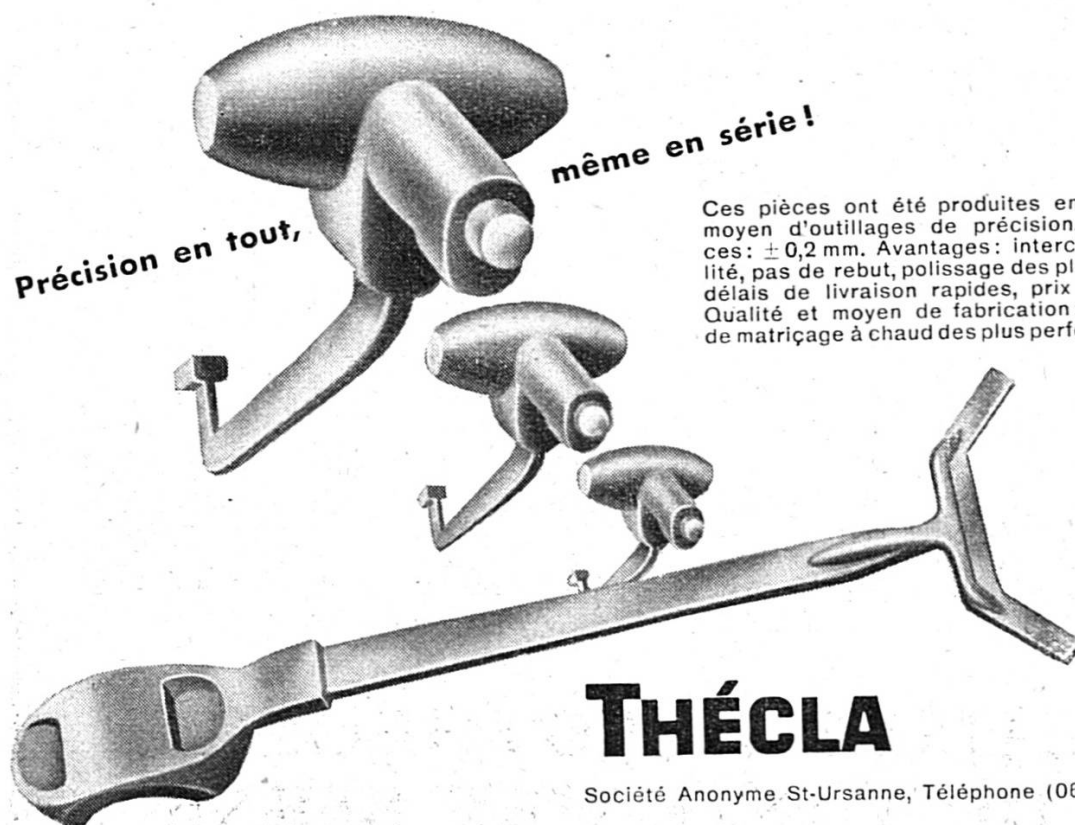
entre la région de Moutier et la
Suisse centrale et orientale

sont atteintes en passant par

Gänsbrunnen - Soleure

(Trajet le plus court)

524



Précision en tout,

même en série!

Ces pièces ont été produites en série au moyen d'outillages de précision. Tolérances: $\pm 0,2$ mm. Avantages: interchangeabilité, pas de rebut, polissage des plus faciles, délais de livraison rapides, prix modérés. Qualité et moyen de fabrication: procédé de matriçage à chaud des plus perfectionnés.

THÉCLA

Société Anonyme, St-Ursanne, Téléphone (066) 531 55

514

5 (5) compagnies de chemins de fer ;
136 (137) entreprises industrielles ou commerciales ;
488 (478) membres individuels.
546 (472) adhérents par abonnement au bulletin.

1355

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

1. Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle a eu lieu à Porrentruy, le 2 juin 1951, dans la grande salle de l'Hôtel de ville, avec la participation d'une centaine de personnes.

En voici le procès-verbal.

1. Ouverture

A 9.15 h. M. F. Reusser, président, ouvre les débats en prononçant une allocation dont nous donnons le texte intégral ci-dessous.

« Permettez-moi, au début de cette assemblée, non pas de faire un tour d'horizon politico-économique, mais de dire la reconnaissance qui nous remplit tous de ce que notre pays puisse continuer de vivre dans la paix et la tranquillité. La sécurité et la prospérité dont nous sommes gratifiés grâce à la Protection divine, doivent nous inciter à faire preuve de retenue dans nos appréciations sur le reste du monde, de pitié et de charité à l'égard de ceux qui, moins bien partagés que nous, souffrent de la haine, de la méchanceté et des ambitions des hommes. Ce n'est pas sans un certain malaise que nous constatons que notre bonheur est dû en grande partie à la tourmente infernale qui souffle au loin ainsi qu'au besoin impérieux des peuples à se prémunir contre le pire des fléaux, la guerre. Notre pays n'échappe pas à la règle et doit prendre aussi toutes les mesures possibles pour se mettre à l'abri des dangers, sans aucune intention agressive à l'égard de quiconque. C'est avec courage et virilité que nous acceptons les sacrifices demandés par notre défense nationale.

» S'il fallait chercher une dénomination particulière pour caractériser le XX^e siècle comme on l'a fait pour d'autres périodes de l'histoire, on serait bien embarrassé. D'abord parce qu'il n'est qu'à la moitié de son cours, ensuite parce qu'on a fait à notre époque les plus grandes découvertes dans tous les domaines de la science, que le sport est roi, que les distances n'existent plus, que la solidarité humaine, voulue ou non, dépassent les frontières, que les idéologies les plus opposées s'affrontent, que la machine s'impose de plus en plus, que l'on se meut dans les airs comme sur la terre et sur l'eau, que l'imagination de l'homme est en perpétuel travail.

» Devant toutes ces caractéristiques et dénominations possibles, nous dirons simplement que nous nous trouvons dans le siècle des sociétés et des associations produits de la liberté et de la démocratie. Il n'y aura bientôt plus d'hommes ou de femmes qui ne soient membres d'une société ou d'un comité au moins. C'est devenu un besoin.

» Nos associations en sont un exemple. Au siècle dernier, il n'y avait chez nous qu'un seul groupement d'ordre culturel, la Société juras-

sienne d'Emulation qui peut s'enorgueillir d'un magnifique passé. Puis, sont venues en 1903, la Société jurassienne de développement, appelée maintenant Pro Jura, et, vers la fin de 1924, l'ADIJ. De nouvelles organisations surgissent et peuvent surgir encore. Nous saisissons l'occasion pour former un vœu, celui de voir tous les groupements importants de notre région vive côte à côte dans une parfaite entente et dans le respect mutuel des tâches qu'elles se sont données, comme cela s'est fait, d'une manière générale, jusqu'à maintenant. Nous espérons vivement qu'il en sera toujours ainsi et nous tenons à remercier cordialement nos associations sœurs d'entretenir avec l'ADIJ les meilleures relations.

» Puisse que nous sommes au siège de la Société jurassienne d'Emulation que préside avec grande compétence et dévouement notre ami Ali Rebetez, nous nous en voudrions de ne pas lui adresser de sincères félicitations pour avoir rappelé dernièrement la mémoire d'un grand Jurassien qui a fait honneur à sa petite patrie, le général Voirol, de Tavannes. Messieurs de l'Emulation, en restaurant sa tombe à Besançon, vous avez fait un acte qui vous honore et dont le Jura tout entier vous sait gré.

» Un autre événement important s'est passé naguère dans l'aimable cité qui nous reçoit en ce jour. Le journal « Le Jura », le plus ancien de la région, a fêté le centenaire de son existence. Nous adressons à ses organes dirigeants, à son rédacteur, nos plus sincères félicitations et nos vœux les meilleurs pour un avenir que nous souhaitons aussi heureux et prospère que le fut son passé.

» Nous sommes réunis dans l'antique cité des Princes-Evêques. La ville de Porrentruy a bien voulu nous recevoir et nous préparer un accueil amical. Nous remercions ses autorités de leur amabilité et des services qu'elles nous ont rendus dans l'organisation de cette journée. Nous sommes certains que tous les participants passeront ici des moments agréables et qu'ils ne regretteront pas d'être venus dans la riante Ajoie, le plus beau coin du Jura, aux confins du pays. »

Après cette introduction vivement applaudie, M. Reusser salue les hôtes et les membres de l'ADIJ, soit M. Möckli, conseiller d'Etat et conseiller aux Etats, M. Gressot, conseiller national, M. le Dr Moser de la Direction cantonale des chemins de fer, M. Vallat, député, MM. Piquez et Kohler sont annoncés aussi, M. le Dr Jenny, secrétaire de la Direction de l'intérieur de Bâle, M. Jobé, président du tribunal, MM. Parietti et Prongué des autorités municipales, les deux délégués de la commune bourgeoise de Porrentruy, MM. Dr Jobin et Dr Guéniat, les conférenciers du jour, M. Lang, président du Comité économique de Porrentruy, MM. Perrin et Juillerat, de la Direction des chemins de fer fédéraux, M. von Kaenel, directeur des CJ, M. Iff, secrétaire de la Chambre du commerce et de l'industrie à Bienne, M. Bodmer, du plan d'aménagement cantonal, M. Keller, du Heimatschutz, les présidents de Pro Jura et de l'Emulation, M. Capitaine, délégué de l'ACS, M. Farron, président du TCS, M. Paul Billieux, procureur du Jura, les représentants de la presse, MM. Gossin, ATS, Schnetz, Robert, Notz, et les délégués du « Jura », du « Pays », du « Bund », du « Jura Libre », du « Journal du Jura ». Il adresse encore un salut particulier à MM. les préfets Henry, Sunier, Schmid.

Le président annonce qu'un nouveau point doit être ajouté à l'ordre du jour : Nomination d'un membre du Comité. Cet objet sera traité après le N° 4. L'assemblée approuve tacitement et le président passe à l'ordre du jour.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été publié en résumé dans le bulletin N° 4 de cette année. Il n'en est pas demandé lecture et l'assemblée l'approuve tacitement.

3. Rapport annuel

Le président commente le rapport annuel, soumis à nos membres dans notre bulletin du mois d'avril. Dans ses commentaires il reprend en détail le problème de la ligne de Delle, dont le sort n'est pas réglé. Le trafic voyageurs Delle-Belfort par autobus est préjudiciable aux relations entre le Jura et le Territoire de Belfort. Le problème est sérieusement examiné en ce moment par les autorités françaises et suisses. Par ailleurs l'horaire des chemins de fer sur le réseau du Jura a subi de nouvelles améliorations et n'a pas trop mauvaise figure, si on le compare à celui d'autres régions de même importance. Les efforts de l'ADIJ en vue de faire reconnaître certaines régions du Jura comme régions montagneuses paraissent en bonne voie d'aboutissement. Nous avons contribué par des subventions à introduire l'électricité dans les fermes de montagnes. Le dépôt de la Régie fédérale des alcools de Delémont devait être transféré en Suisse centrale. Les autorités ont été alertées et il semble maintenant qu'un transfert ne soit plus envisagé.

La discussion n'est pas demandée et l'assemblée approuve le rapport annuel à l'unanimité.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs et décharge au Comité

Le caissier donne connaissance des comptes et remet des extraits aux représentants de la presse. Un exemplaire de cet extrait est joint au procès-verbal.

Le président donne lecture du procès-verbal de vérification. Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver les comptes 1950.

La discussion n'est pas utilisée et l'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

5. Budget et cotisations

Le caissier donne lecture du projet de budget. Il figure sur l'extrait des comptes 1950 joint en annexe.

La discussion n'est pas utilisée et le budget est accepté.

6. Nomination d'un membre du Comité

M. Paul Billieux, qui représentant la ville de Porrentruy au Comité de l'ADIJ, a démissionné. Les autorités de Porrentruy nous proposent de le remplacer par M. Alfred Lang. L'assemblée approuve cette proposition et M. Lang devient membre du Comité de l'ADIJ. Elle nomme aussi la commune de La Neuveville, vérificatrice des comptes en remplacement de la commune de Cortébert. La Commission de vérification est ainsi formée de

M. Waldémar Wüst, président (permanent) ;
Commune de Courtételle (ancienne) ;
Commune de La Neuveville (nouvelle).

7. *Nomination de membres d'honneur*

Le président prie M. Paul Billieux d'avancer et le nomme membre d'honneur de l'AIDJ au nom de l'assemblée.

M. Paul Billieux, procureur du Jura, ancien conseiller national et ancien maire de Porrentruy, reçoit aujourd'hui le titre de membre d'honneur de l'ADIJ pour les grands services rendus à l'association et au Jura.

Membre du Comité depuis 1940 en qualité de représentant de la ville de Porrentruy, M. Billieux n'a cessé de prendre une part active aux délibérations se déroulant aux séances et de faire entendre la voix de sa commune et de l'Ajoie. Ses avis étaient toujours très écoutés.

Son amabilité, son entregent, son jugement sûr, sa connaissance parfaite des hommes et des choses ont fait qu'il était extrêmement apprécié par ses collègues. Ceux-ci gardent de ce compagnon de route d'une douzaine d'années le meilleur des souvenirs. Il a droit à l'entière reconnaissance de l'ADIJ. Qu'il vive et soit heureux pendant de très longues années !

L'assemblée acclame M. Billieux.

8. *Programme d'activité*

Il peut difficilement être arrêté dans ses détails. Les membres ont été invités à nous faire connaître leurs vœux avant l'assemblée. Nous n'avons rien reçu, de sorte que nous devons admettre que l'assemblée charge le Comité d'établir son programme de travail en fonction des besoins, les tâches commencées devant être poursuivies.

9. *Divers.*

M. Pierre Billieux demande que l'ADIJ intervienne pour empêcher que l'Etat procède à la centralisation de certaines administrations de district. Le Bureau retient la proposition Billieux pour examen.

Les délibérations sont closes à 10.15 h. et tout le monde passe au 1^{er} étage de l'Hôtel de ville où nous sommes les hôtes de la municipalité de Porrentruy.

A 11 h. tout le monde se retrouve dans la salle des conférences de l'Hôtel de ville pour entendre deux causeries, la première de M. le Dr H. Jobin sur les vieilles pierres de Porrentruy, la seconde de M. le Dr E. Guéniat, sur Jules Thurmann. Les deux très distingués conférenciers sont vivement applaudis.

Puis l'heure du banquet est arrivée. Il est très bien servi par M. Sigrist, le nouveau tenancier de l'Hôtel du Cheval-Blanc et agrémenté par de beaux chants exécutés par les élèves de M. P. Flückiger, instituteur, et par de vivantes productions de Mme et M. Capitaine.

Vers 14.30 h. les participants visitent la bibliothèque de l'Ecole cantonale et le jardin botanique, sous la conduite de MM. Guéniat et Balmer, professeur, ce qui termine agréablement cette belle journée.

2. *Séances et délégations*

Le comité a tenu 4 séances en 1951 et le bureau directeur 21 séances. Il y a eu en plus 4 réunions pour l'examen de questions spéciales et 1 séance du Comité de Moutier à laquelle notre Association qui est membre a été représentée.

Des délégations ont conféré avec des membres du gouvernement,

CHAUX

ST-URSANNE



pour blanchir et désinfecter les étables, etc.
pour améliorer les terres décalcifiées,
pour préparer la bouillie bordelaise,
pour fourrager (carbonate de chaux fourrager).

Fabrique de chaux de St-Ursanne S. A.

St-Ursanne (Jura) Tél. (066) 5 31 22

525



Le dernier mot dans le réglage des montres

- ★ Meilleur réglage dans les différentes positions.
- ★ Conservation de la précision initiale, même après révision.
- ★ Sécurité accrue par le système de fixation du spiral.

Cortébert
SPIROFIX

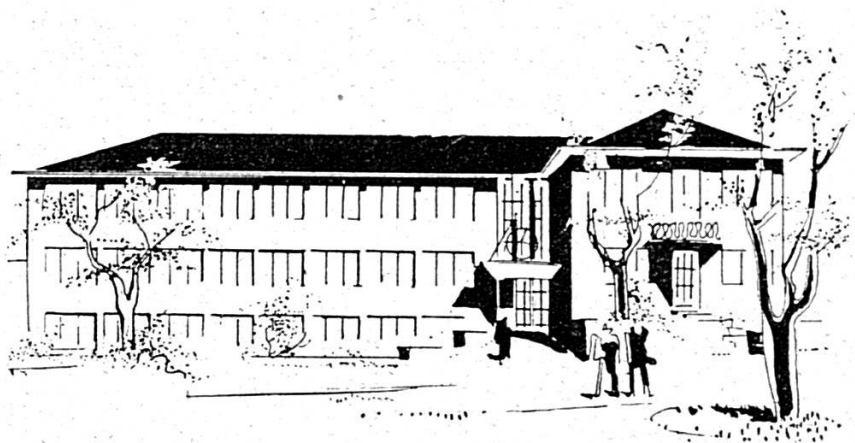


A L'OBSERVATOIRE DE
NEUCHÂTEL, CORTÉBERT S'ADJUGE 21 PREMIERS PRIX



519

En vente chez les
bons horlogers
du monde entier



MANUFACTURE

MIRVAL S.A.

BOITES DE MONTRES

SAIGNELÉGIÉ

avec les CFF, avec la Chambre de commerce de Belfort et avec d'autres instances. On trouvera les résultats de nos démarches dans les pages qui suivent.

La plupart de nos commissions déploient une activité intéressante comme on pourra s'en rendre compte dans leurs rapports particuliers. Nous les remercions de tout le travail qu'elles accomplissent dans les différents domaines qui font partie des tâches de l'ADIJ.

3. Relations avec d'autres groupements

Notre associations continue comme par le passé à entretenir des relations amicales avec un certain nombre d'organisations, sociétés et groupements, qui par leur programme d'activité, concourent au développement et au bien du Jura ou peuvent lui être utiles. Nous nous plaignons à constater une fois de plus que ces rapports sont toujours empreints du meilleur esprit d'entente et de collaboration.

Ces organisations sont les suivantes :

Société jurassienne d'Emulation,
Société jurassienne de développement « Pro Jura »,
Syndicat d'initiative de Bâle,
Heimatschutz bernois,
Chambre de commerce de Bâle,
Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secrétariat de Bienne,
Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et Brienz,
Office d'économie forestière, Soleure,
Comité économique, Porrentruy,
Société de géographie et d'ethnographie de Bâle.

L'ADIJ est en outre membre des organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,
Fédération des sociétés du Pied du Jura,
Loterie cantonale « Seva »,
Association cantonale des propriétaires de forêts,
Association bernoise du tourisme pédestre,
Ligue suisse pour la protection de la nature,
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz),
Société cantonale d'utilité et d'économie publique,
Fondation de la Flèche du Jura,
Société pour l'entretien du château de Schlossberg,
Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois,
Chambre de commerce française en Suisse.

4. Bulletin

Le bulletin a paru 12 fois en 1951. Il est généralement sorti de presse vers le 20 de chaque mois. Les 12 bulletins comprennent 204 pages de textes, 20 clichés et 118 pages d'annonces, couvertures comprises. Le tirage mensuel a oscillé entre 1600 et 2200 exemplaires avec un total de 22.730 exemplaires, soit 1894 en moyenne par mois (1950 : 24.730 exemplaires et 2060 en moyenne par mois).

Le service gratuit du bulletin aux membres a été couvert par 9751 exemplaires (1950 : 9457), celui des abonnés par 6102 exemplaires (1950 : 5952), le service de presse par 1153 exemplaires (1950 : 1123), le service de propagande par 4071 exemplaires (1950 : 6865), les besoins de l'administration et les exemplaires d'auteurs par 1573 exemplaires (1950 : 1333).

La publicité a, comme d'habitude, contribué dans une mesure appréciable au financement du bulletin. Nous en exprimons notre reconnaissance à toutes les entreprises qui ont bien voulu nous confier des ordres d'annonces. Nous comptons aussi sur leur fidélité à l'avenir et veillerons à une exécution soignée des ordres qui nous parviendront.

Nous rappelons à nos membres et abonnés qu'ils peuvent nous confier leur collection annuelle pour relier. Nous supporterons une partie des frais de celle-ci, à condition que les envois de collections complètes nous parviennent avant le 30 avril prochain.

La table des matières parues dans le bulletin de 1930 à 1949 est sortie de presse. Elle peut être obtenue pour le prix de 2 fr. auprès du secrétaire de l'ADIJ à Delémont.

5. Finances

La stabilité financière de l'ADIJ donne sans doute une impression de prospérité à quiconque se contente de regarder les chiffres, sans sonder plus profondément dans la vie même de l'association.

Il est incontestable que l'administration est sérieusement dirigée et qu'une sage économie et de prudentes mesures distributives contribuent à sa sécurité. Il est interdit à l'ADIJ de se livrer à des opérations de bourse. Elle ne doit pas sortir du cadre de ses attributions, elle ne peut raisonnablement compter, aujourd'hui comme hier, que sur les fidèles et solides amitiés de ses membres et sur les versements des Seva.

Les seules recettes courantes : cotisations et abonnements au bulletin, ne couvrent pas les besoins de l'administration. Cette année, exceptionnellement, nous bouclons ces trois chapitres par un léger boni dû au fait qu'une partie des factures pour l'impression des bulletins du 4^e trimestre 1951 ne figure pas dans le présent compte, étant donné qu'elles ne nous ont été remises pour paiement qu'à fin janvier 1952.

Les cotisations ont rapporté le montant global de Fr. 13,585.15. Elles se répartissent comme suit :

a) Communes	2644.15
b) Sociétés d'utilité publique	800.—
c) Société à caractère professionnel	1185.—
d) Industries et commerces	4040.—
e) Membres individuels	4113.—
Total	<u>12,782.15</u>

La différence de Fr. 803.— provient de versements effectués sur l'exercice 1950 en faveur de l'exercice courant, et de versement inscrits dans le présent compte au profit de 1952. Ces encaissements prématurés ou retardés ne sont pas inévitables, mais nous nous en voudrions de protester, puisqu'au fond, l'essentiel est que la cotisation soit versée au caissier... Nous formulons à nouveau le vœu que l'usage du bulletin de

versement préparé par nos soins se généralise. Il nous apporte un soulagement dans notre travail et évite des frais bien inutiles de remboursements.

Cette année, après deux séries de remboursements et des avis personnels, 9 remboursements nous sont revenus avec la mention «Refusé» ou «Impayé» sans explication. Sur 795 membres inscrits au début de l'exercice c'est peu, mais c'est très regrettable.

Les subventions du BLS, de la Direction cantonale des chemins de fer et de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle-Ville sont toujours les bienvenues et nous permettent, avec ce que nous recevons de nos membres et de la Seva, de satisfaire aux demandes les plus diverses.

Nous avons encouragé :

- les lettres en répondant aux vœux de l'Emulation jurassienne ;
 - les sports en participant aux pavillons des prix ou aux frais d'organisation des marchés-concours, des concours hippiques, cyclistes ou automobiles ;
 - les œuvres de bienfaisance : La Croix-Rouge suisse pour les sinistrés des avalanches et l'Asile de Mon Repos pour lui permettre, encore que dans une faible mesure, de réaliser des projets internes ;
 - les chemins de fer jurassiens par un versement important (notre part à l'œuvre de solidarité commune) ;
 - quelques particuliers pour des initiatives intéressant une région
- ce qui, en fin de compte, représente Fr. 16,417.60.

Nos diverses commissions absorbent également une partie de nos ressources. Elles ne se sont pas montrées trop exigeantes puisqu'avec Fr. 2781.80 nous avons pu couvrir leurs besoins. Nous saluons leur activité et les encourageons à poursuivre leur travail dans l'intérêt de notre petit pays jurassien.

A côté de l'administration courante de l'Association et des fonds dont nous disposons directement, reste, à Berne à la Banque cantonale, un compte bloqué sur lequel sont versés tout ou partie des produits des Seva. Ces versements constituent en quelque sorte une réserve qui peut être débloquée sur requête justifiée adressée à temps voulu à l'autorité de surveillance.

Une partie des fonds a déjà des destinations précises décidées depuis longtemps qui représentent une somme globale de Fr.33,000.—

Nous ne voudrions pas clore ce chapitre forcément bref et par conséquent incomplet, sans adresser à nos sociétaires ainsi qu'à nos abonnés, l'expression de nos remerciements sincères. Nous nous devons d'assurer de notre gratitude les industriels, commerçants ou entrepreneurs, qui veulent bien nous honorer de leur publicité dans notre Bulletin. D'où qu'il vienne nous sommes sensibles à cet appui dans lequel nous trouvons un encouragement.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

1. **Ligne de Delle.** — L'effort principal a été mis au cours de l'exercice écoulé sur la défense de la ligne de Delle dont l'avenir est menacé par la politique ferroviaire de nos voisins de l'ouest. La SNCF tend

à concentrer le trafic sur quelques lignes principales et à donner aux trains la charge maximum. Les petites lignes sont destinées à disparaître et à être remplacées par un service routier, à moins qu'il se trouve un organe départemental (syndicat de communes ou groupement d'intéressés) pour les prendre en affermage. La ligne de Delle ayant un caractère international, il semble qu'elle ne pourra pas être supprimée sans autre forme de procès et que des trains directs Paris-Berne-Lötschberg-Milan continueront à y circuler, de même que des trains Londres-Interlaken et Brigue.

Le chemin de fer aura de plus en plus à subir la concurrence de l'avion sur les grandes distances, alors que l'automobile lui fait déjà un tort considérable. Pour qu'il puisse tenir le coup, il faut absolument réduire les temps de parcours aussi bien chez nous qu'à l'étranger, simplifier et raccourcir les formalités douanières, éviter les retards dans toute la mesure possible et assurer le confort en garantissant à tous les voyageurs une place assise dans des wagons modernes de façon à laisser aux usagers un souvenir agréable de leurs voyages.

De toutes les manifestations et démarches qui ont eu lieu en faveur de la ligne de Delle et auxquelles a participé l'ADIJ en 1951, nous retenons les suivantes :

1. Requête du 6 janvier 1951 à la Direction cantonale des chemins de fer pour demander que des démarches officielles soient entreprises auprès de la SNCF en vue de la réintroduction d'un service local régulier par chemin de fer de Delle à Belfort.
2. Assemblée de la Chambre de commerce française en Suisse, le 8 mars 1951, spécialement convoquée pour examiner le problème des relations ferroviaires par la voie de Delle.
3. Entrevue à Belfort avec la Chambre de commerce de cette ville, le 26 avril 1951.
4. Délégation du gouvernement bernois, accompagnée du directeur de la compagnie du Lötschberg et du président de l'ADIJ, à la direction générale de la SNCF à Paris, le 22 juin 1951.
5. Entrevue le 29 novembre 1951, à Delémont, avec un représentant de la Chambre de commerce de Belfort, en la personne de M. Walzer, vice-président.
6. Délégation à la Direction générale des CFF à Berne, le 11 décembre 1951. Entrevue avec M. le directeur général Favre.

Comme on le voit, rien n'a été négligé pour éviter que l'artère internationale qui traverse le canton de Berne et qui constitue une des principales voies d'accès au Lötschberg soit déclassée et que les intérêts jurassiens dans ce domaine soient sauvegardés. Nous espérons vivement que l'avenir ne nous réserve pas de surprises désagréables et que nos amis de France pour lesquels nous avons tant de sympathie et d'estime n'abandonneront pas une ligne pour laquelle leur pays a consenti de si grands sacrifices.

Nous avons le devoir d'exprimer notre grande et vive reconnaissance au gouvernement bernois et à la Direction cantonale des chemins de fer pour toutes leurs démarches et interventions en faveur de la ligne de Delle.



522

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

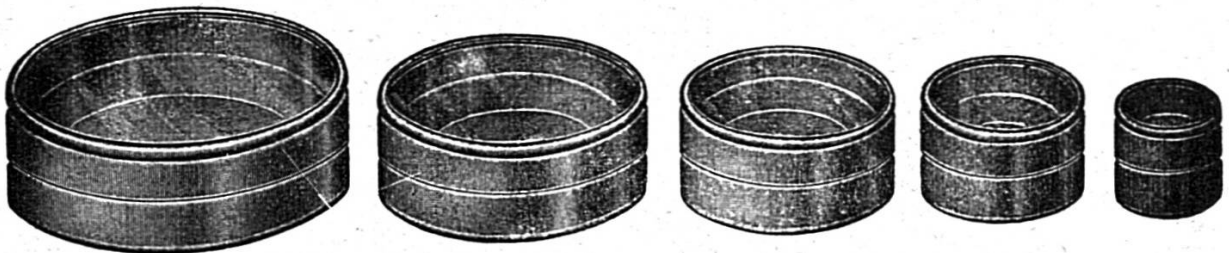
Téléphone (032) 2 56 22



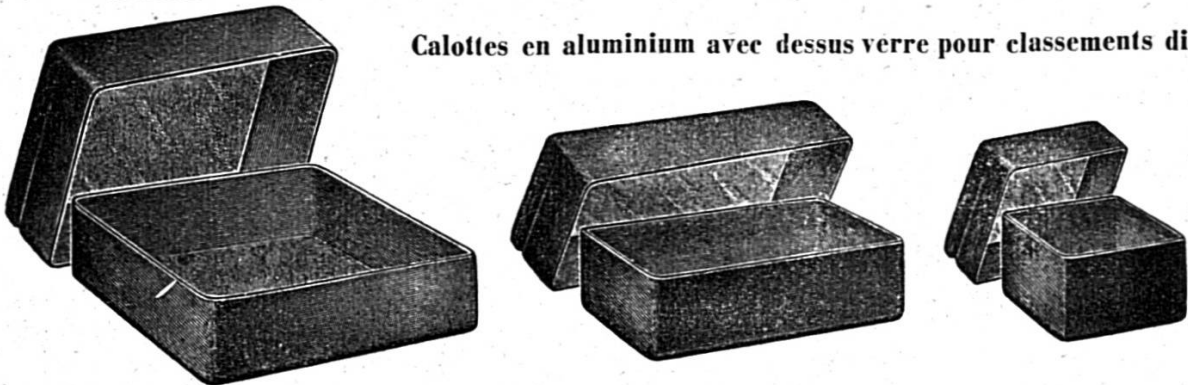
Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

527

FABRIQUE DE BOITES



Calottes en aluminium avec dessus verre pour classements divers



LA CENTRALE — Bienne

2. **Horaire.** — Nous devons malheureusement constater que nos revendications pour le prochain horaire n'ont pas rencontré un accueil favorable à la Direction générale des CFF. On nous offre de réaliser la correspondance à Delémont avec le direct 214 à 14.55 pour Bienne et avec l'omnibus 1759 à 14.50 pour Bâle en avançant de 44 minutes le train de Porrentruy du milieu de l'après-midi. On examine la possibilité de mettre des voitures directes Bâle-Genève et Genève-Bâle aux directs 109/209 et 214/114. Et c'est tout.

Avec les deux améliorations déjà prévues dans le premier projet (correspondance à Bienne entre le train 1800 de La Chaux-de-Fonds avec le direct 104 pour Lausanne ; avancement du train 1910 entre Delémont et Bienne), force est de constater que les CFF n'ont accordé que bien peu de chose et que cette retenue ne cadre guère avec l'augmentation des tarifs qui interviendra le 1^{er} avril dans le service voyageurs à raison de 5 %.

3. **Trafic marchandises.** — L'entrée en Suisse des marchandises par la ligne de Delle devient un problème toujours plus difficile à résoudre. La France entend diriger de plus en plus son trafic marchandises par rail sur Bâle ou sur Genève, en invoquant des principes de rationalisation et d'économie nationale. Les maisons d'expédition ont aussi un intérêt évident à concentrer leur activité sur les gares frontière les plus importantes et des conventions se signent dans ce sens. Espérons tout de même qu'un jour il sera possible, d'une manière ou d'une autre, de redonner à la ligne de Delle une partie de son importance d'autrefois, dans le service des marchandises. Les démarches que nous avons faites prouvent toutefois qu'il se trouve de nombreux écueils sur le chemin.

4. **Doubles-voies.** — Le problème des doubles-voies n'a malheureusement pas avancé d'un pas en 1951. Il reste entier, malgré la conférence qui a réuni le gouvernement bernois et la Direction générale des CFF dans le courant de l'automne pour discuter de la question et malgré l'annonce faite qu'une voie de croisement sera construite à Bärschwil en 1952. Ne veut-on donc pas comprendre aux Grands-Remparts que le Jura a le droit d'être traité aussi bien que les autres régions du pays en ce qui concerne l'aménagement de son réseau ferroviaire ? Nous rappelons qu'entre Delémont et Moutier, il circule plus de 72 trains par jour et que par manque de double-voie, il n'est pas possible de relier le matin avant 0900 h. la vallée de Tavannes avec les stations situées en aval de Moutier.

5. **Chemins de fer du Jura.** — La reconstruction et la réorganisation du réseau des CJ se poursuivent normalement et nous n'avons pas eu à intervenir dans cette affaire en 1951.

5. **Action de solidarité.** — La souscription lancée parmi les communes jurassiennes qui ne sont pas intéressées directement aux dépenses causées par la réorganisation des CJ pour aider à celles qui le sont, est presque terminée. Elle accuse un montant dépassant quelque peu 125,000 francs, dont 77.800 francs étaient versés à la fin de l'année.

2. Routes

Pour ce chapitre, nous ne pouvons que renvoyer au rapport spécial de la commission routière inter-associations mise sur pied en 1950

et que l'on trouvera plus loin. Nous nous contenterons de dire que la réfection de la route du Pichoux et la correction du tronçon Corgé-mont-Cortébert figurent enfin au programme des travaux à effectuer dans un avenir rapproché.

3. Service postal

Comme précédemment déjà, nous avons été sollicité dans deux cas pour intervenir auprès des PTT en vue de modifier l'horaire des cars postaux. Nos démarches n'ont malheureusement pas abouti, des intérêts divergents s'étant par la suite fait valoir.

4. Electrification des fermes de montagne

On sait que cette question nous préoccupe depuis de longues années. Les Forces motrices bernoises ont admis le point de vue que nous leur avons soumis il y a déjà plusieurs années et les Forces motrices de la Goule ont suivi le mouvement à leur tour. L'action commencée a été poursuivie en 1951 et nos montagnards doivent une grande reconnaissance aux deux principales entreprises électriques de la région. L'électrification générale et totale est en bonne voie d'exécution.

Pendant l'année, l'ADIJ a été appelée à aider deux agriculteurs de condition modeste à installer l'électricité dans leur maison.

5. Dépôt fédéral des alcools à Delémont

Tenant compte des objections formulées tant par l'ADIJ que par la ville de Delémont et l'autorité cantonale, la Régie des alcools a renoncé à son projet de déplacer la partie la plus importante de son dépôt de Delémont dans le canton de Lucerne. Des terrains ont été achetés dans les environs de la ville où l'on pourra construire un nouveau dépôt qui ne mettra pas en péril des habitations en cas d'explosion (heureusement fort aléatoire). Nous remercions la Régie de son geste compréhensif à l'égard du Jura.

6. Concours scolaire

Le concours de composition ouvert par l'ADIJ parmi la gent scolaire a eu un plein succès. Les travaux présentés ont été fort nombreux et le jury s'est plu à reconnaître la valeur de l'effort accompli.

7. Semaine de la circulation

Notre association a collaboré à l'organisation de cette manifestation dirigée et patronée par la Direction cantonale de la police en allouant une subvention aux préfets du Jura pour faciliter leurs contrôles.

8. Recettes de district

Le Grand Conseil a pris la décision de réunir pendant un temps d'essai de cinq ans quelques recettes de district. Le comité de l'ADIJ a présenté une requête pour que cette mesure ne touche pas le Jura. Le gouvernement a répondu que seul la recette de district de La Neuveville serait réunie à celle de Delémont et que d'autres fusions n'étaient pas prévues pendant la période d'essai. Cette dernière nouvelle a provoqué un certain émoi dans la région intéressée et l'on nous demande de reprendre la question.

9. Manifestations diverses

L'ADIJ a été invitée à se faire représenter à plusieurs manifestations intéressantes. Elle a été présente au Marché-Concours de Saignelégier, au Marché-Concours bovin de Delémont, à l'inauguration du monument de l'horlogerie à Tramelan, au 75^e anniversaire de la Chambre de commerce de Bâle, à l'assemblée de la Chambre française en Suisse à Porrentruy, aux courses de chevaux de Porrentruy.

10. Conférences

Le 27 janvier 1951, M. le Dr M. Pilet-Golaz, ancien conseiller fédéral, a parlé à Delémont, avec sa verve et son charme habituels, de « L'Union européenne et la Suisse ». Sa belle conférence avait attiré un grand nombre de nos membres et un nombreux public. Qu'il soit encore une fois remercié sincèrement, de même que la Chorale de Delémont qui a embelli la manifestation par de belles productions.

Deux autres conférences publiques ont été organisées, l'une « La prévision du temps », de M. le professeur J. Lugeon, de Zurich, par la commission agricole, l'autre « L'évolution de la charité privée vers le droit social du citoyen » de M. le Dr F. Schaller, de Porrentruy, par la commission sociale. Toutes deux ont rencontré le plus grand succès et les deux distingués conférenciers méritent la reconnaissance de l'ADIJ.

11. Protection de la nature

Président : M. le Dr R. Baumgartner, Delémont
Secrétaire : M. le Dr M. Joray, La Neuveville

L'activité déployée par la commission jurassienne pour la protection de la nature en 1951 a permis quelques réalisations que nous sommes heureux de signaler ici. Il s'agit essentiellement de la mise sous protection par l'Etat de plusieurs objets géologiques. Ensuite des démarches que nous avons entreprises auprès des propriétaires de blocs erratiques, le Conseil-exécutif a décidé de porter dans l'état des monuments naturels du canton de Berne les objets suivants :

1. Un bloc erratique à l'ouest de la Montagne de Sorvilier/Montoz, Prés dessus, commune de Sorvilier. Il gît à 1260 m. d'altitude ; il est parvenu au point qu'il occupe au cours de la deuxième grande glaciation. C'est un bloc d'arkésine, à hornblende, avec gros grains de quartz, originaire du massif de la Dent-Blanche. Propriétaire : Mme L.-J. Germiquet, Berne, et M. H. Romy, Sorvilier.
2. Un bloc erratique au Bas des Sagnes, près de Sorvilier, commune de Sorvilier. Cette pierre, un gneiss, provient, comme la précédente, du massif de la Dent-Blanche. Le point qu'elle occupe est à 720 m. d'altitude. Le consentement à la mise sous protection a été donné par la commune bourgeoise de Sorvilier, propriétaire du bloc.
3. Un bloc erratique dans la Forêt de l'Envers, sur la Roche, commune de Sorvilier. Il a été amené ici, à 1200 m. d'altitude, depuis le fond du Val d'Hérens. Le pasteur Grosjean le signalait déjà en 1852 à la Société jurassienne d'Emulation. Ce bloc a été placé sous protection avec l'assentiment du propriétaire du fonds, la commune bourgeoise de Sorvilier.

4. Un bloc erratique « La pierre meulière d'Orange », entre Tavannes et Tramelan, commune de Tavannes, se trouvant au point 843, sur un pâturage, au sud-est de la bifurcation de la route. Cette pierre, originaire du massif de la Dent-Blanche, est un composé de feldspath blanc, de quartz et de chlorite verdâtre. Elle repose sur un terrain appartenant à la commune bourgeoise de Tavannes. Des traces laissées par des outils sur ce bloc permettent de conclure que l'on a tenté, une fois, d'en faire une pierre meulière.
5. Un bloc erratique portant le nom de « Plaque d'arkésine des Cerisiers, commune de Péry », gisant sur le Montoz, au nord de Péry, sur les terres de la ferme « Les Cerisiers ». C'est un bloc gris clair, amené au point qu'il occupe (1060 m.) par le glacier du Rhône, et provenant de la région de la Dent-Blanche. Le propriétaire est M. E. Schlappach, agriculteur à la ferme « Les Cerisiers ».

Les arrêtés du Conseil-exécutif relatifs à ces blocs ont été pris, pour les quatre premiers, le 9 octobre 1951, et pour le dernier, le 28 décembre 1951. Notre commission a enregistré avec une grande satisfaction ces mises sous protection, qui permettent de conserver, pour les générations futures, des témoins marquants du transport effectué par les gigantesques fleuves figés de l'époque glaciaire. Nous nous proposons, dès que nous posséderons des photographies de ces objets, de présenter ceux-ci avec plus de détails dans le Bulletin de l'ADIJ.

La mise sous protection d'autres blocs erratiques est à l'étude au sein de la commission.

Au moment où nous rédigeons ce rapport, la convention relative à l'Etang de la Gruère est en circulation, pour l'apposition des signatures, parmi les intéressés ; ceux-ci se sont déjà déclarés antérieurement d'accord avec les termes de cette convention qui permettra de remplacer la protection provisoire de l'Etang de la Gruère par une protection définitive.

La mise sous protection du Cyprès chauve du domaine du Château d'Angenstein est en bonne voie, le nouveau propriétaire du château, le canton de Bâle-Ville, ne faisant aucune objection à notre projet.

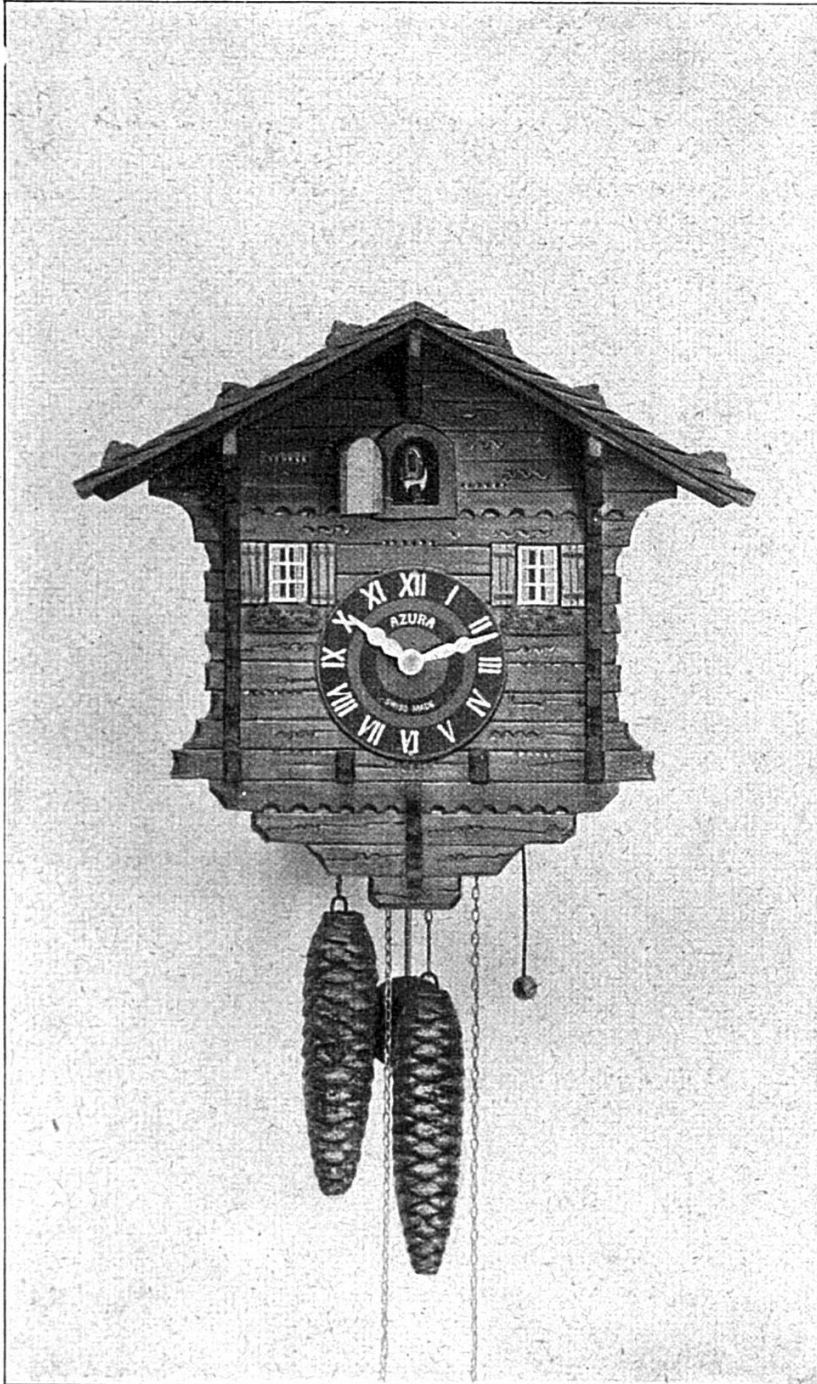
Deux propositions de mise sous protection d'un tilleul et d'un hêtre, dans la commune de Zwingen, ont dû être écartées, ces arbres ne répondant pas aux conditions requises pour être considérés comme monuments naturels. En revanche, une demi-douzaine de chênes magnifiques, sur le pâturage au flanc sud du Blauen, et qui sont la propriété de la commune de Blauen, ont été proposés par cette commune pour la mise sous protection, proposition que ratifiera sans aucun doute le Conseil-exécutif.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté il n'a pas été possible en 1951 de procéder aux travaux préliminaires tendant à sauvegarder un coin du Jorat (commune d'Orvin) et une partie de la Tourbière de Bellelay, ainsi que les Grottes de Réclère. Nous nous attacherons à ces tâches en 1952.

A la demande de la commission cantonale pour la protection de la nature, nous avons donné à celle-ci un préavis favorable au maintien de l'Etang de Lucelle, tout en reconnaissant que cet objet ne saurait guère être placé sous la protection de l'Etat.

Le président de la commission a assisté, le 27 juin 1951, à l'inauguration de la réserve de Fanel pour les oiseaux (domaine de Witz-

Le coucou du Jura



PRODUITS «AZURA»

Célestin Konrad, **Moutier**

530



540

LOSINGER & C^o S. A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43

477

Cylindrages. Revêtements et traitements superficiels

au goudron et bitume

Pavages. Asphaltages.

Travaux d'isolation



wil, au bord du lac de Neuchâtel), où il eut l'honneur de saluer les représentants des cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, qui étaient également intéressés à la création de cette réserve. Il a pris part aux assemblées de la Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature, qui comprend toutes les organisations que la nature ne laisse pas indifférentes. Il appartiendra à la commission jurassienne d'organiser et de réunir les Conférences cantonales au cours des deux prochaines années.

Ajoutons que notre commission s'est réunie deux fois en 1951, et qu'elle a été renforcée, avec l'approbation du comité de l'ADIJ, par un représentant des Franches-Montagnes, M. Linand Grosjean, garde-chasse et garde-pêche cantonal.

12. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

De plus en plus en 1951, notre commission a été mise à contribution en tant que conseillère dans le domaine de l'urbanisme.

Des localités importantes, telle la ville de Porrentruy, ont fait appel à nous pour sauvegarder le cachet de la cité. Nous avons dû, à la demande du conseil municipal, et après un examen approfondi, intervenir auprès de la Direction des travaux publics du canton de Berne pour que ne soit pas autorisée la construction d'un énorme bâtiment qui aurait littéralement gâté l'ensemble de la vieille ville de Porrentruy. Nous avons heureusement obtenu gain de cause et l'architecte intéressé a renoncé à la construction. Mais il y a lieu de relever que eu égard à l'artisanat local, notre commission a suggéré aux autorités compétentes de favoriser l'édification de ce grand bâtiment en un autre point du territoire de la ville.

Saint-Ursanne également nous a transmis les plans de rénovation de l'historique hôtel du Bœuf. Les points litigieux ont été examinés et l'architecte a modifié en conséquence son projet. Nous avons obtenu notamment que d'anciens encadrements de fenêtres, en pierre de taille sculptée, abandonnés dans un jardin voisin soient replacés dans la nouvelle façade. Ceci a été fait et donne un cachet tout à fait médiéval à l'hôtel transformé.

Dans la même ville, nous avons demandé à un propriétaire que lors de la rénovation de sa maison, il conserve le caractère primitif de la façade donnant sur le Doubs. Dans ce cas aussi, nous sommes arrivés à un résultat positif.

La commune de Bassecourt a eu recours à nous en vue de l'élaboration d'un plan d'urbanisme. Grâce à notre intervention auprès du directeur du plan d'aménagement régional de Berne, la subvention fédérale a été assurée et le travail accompli dans de bonnes conditions.

Nous avons en outre été sollicités de plusieurs côtés en vue de l'octroi de subventions. Chaque fois que cela en a été possible, nous avons fait le geste, modeste il est vrai, mais geste devant montrer aux communes et particuliers qu'ils peuvent compter sur l'appui de l'ADIJ chaque fois qu'ils s'efforcent de promouvoir le bon goût et le respect du milieu dans le domaine des constructions.

Notre commission s'est agrandie et compte à ce jour 18 membres qui tous feront leur possible pour mener à bien la tâche que leur assigne l'ADIJ : « Travailler à la sauvegarde du visage aimé de la patrie. »

13. Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : M. R. Steiner, Delémont

Secrétaire : Mlle Thérèse Mouttet, Delémont

A. Projets

Programme complètement achevé.

B. Signalisation

a) Réparations et compléments :

Pour les itinéraires suivants il a été placé du matériel de remplacement ou de complément :

Laufon :	N° 5	Delémont-Liesberg/station-Laufon	En travail
F.-M. N. :	—	Les Rangiers-Saignelégier	En travail
F.-M. C. :	—	Saignelégier-Le Noirmont	En travail
	N° 1	Tavannes-Les Breuleux- Le Noirmont	En travail
F.-M. S. :	N° 2	Tavannes-Mont-Crosin-Mont-Soleil	
	N° 6	Le Noirmont-Le Cerneux Godat-Biaufond	
	N° 11	Mont-Soleil-La Cibourg- La Chaux-de-Fonds	
	N° 11	Saint-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont	
Moron :	N° 1	Moutier-Moron-Le Fuet	

b) Relevés de nouveaux itinéraires en 1951 :

Les itinéraires suivants ont été relevés en 1951 :

Ajoie-Ouest :	N° 2	Porrentruy-Montvoie-La Motte	
Ajoie-Est :	N° 5	Boncourt-Bonfol-Lucelle	En travail
Delémont :	N° 9	Delémont-Movelier-Moulin-Neuf	En travail
Laufon :	N° 11	Kleinlützel-Liesberg-Delémont	
F.-M. S. :	N° 2	Tavannes-Mont-Crosin-Mont-Soleil	En travail
Moron :	N° 2	Sorvilier-Moron	
	N° 4	Reconvilier-Moron	
Raimeux :	N° 2	Grandval-Raimeux	
	N° 3	Crémines-Raimeux de Crémines	
	N° 4	Corcelles-Raimeux de Corcelles	
	N° 5	Envelier-Raimeux de Corcelles	
	N° 6	Vermes-Château de Raimeux-Raimeux de Crémines	
	N° 8	Roches-Raimeux	
	N° 14	Welschenrohr-Vermes-Vicques	
Montoz :	N° 8	Sorvilier-Cabane CAS-La Rochette-Montoz	
Chasseral :	N° 8	Bienne-Douanne-La Neuveville	
	N° 16	Bienne-Prés d'Orvin-Mont-Sujet	En travail

Tous les itinéraires relevés doivent encore être contrôlés par le chef technique.

c) Itinéraires qui ont été marqués en 1951 :

			Km.	Ind.
Delémont :	N° 8	Delémont-Soyhières-Moulin-Neuf	9	11
	N° 10	Delémont-Bürkisberg-Lucelle	10	13
Laufon :	N° 1	Mervelier-Scheltenpass-Balsthal	8	6
	N° 2	Mervelier-Rothmätteli-Hohe Winde	8	9
F.-M. S. :	N° 2	Sonceboz-Saint-Imier-La Chaux-de-Fonds	27	30

	N° 1d	Saint-Imier-Le Sergent	2½	5
	N° 12	Saint-Imier-L'Assesseur-Les Bois	9	12
	N° 14	Mont-Soleil-Combe à la Biche-Les Bois	8	5
	N° 16	Saint-Imier-Les Allevaux-Les Breuleux	9	4
	N° 17	Villeret-Le Sergent-Les Breuleux	7	5
	N° 19	Courtelay-Pré Vanné-Tramelan	7	3
Moron :	N° 3	Malleray-Moron	7	4
Chasseral :	N° 3	Bienne-Jobert-Chasseral	19	12
	N° 19	La Neuveville-Prêles-Mont-Sujet	21	8

d) *Itinéraires des programmes 1950 et 1951 qui n'ont pas encore été marqués :*

Ajoie-Ouest :	N° 3	Porrentruy-Grandfontaine-Damvant	En travail
F.-M. S. :	N° 3	Tramelan-Les Peux-Les Bois	En travail
	N° 4	Tramelan-Les Breuleux-Les Bois	En travail
	N° 5	Le Noirmont-Le Creux des Biches-La Ferrière	En travail
	N° 18	Courtelay-Mont-Crosin-Le Noirmont	En travail
	N° 21	Sonceboz-Pierre Pertuis-Tavannes	En travail
Raimeux :	N° 1	Moutier-Raimeux	En travail
	No 3a	Crémines-Gorvira-Raimeux de Crémines	En travail
	N° 7	Courendlin-Rebeuvelier-Raimeux	En travail
	N° 9	Moutier-Crémines-Gänsbrunnen	En travail

e) *Itinéraires prêts pour être marqués en 1952 :*

Le matériel pour ces itinéraires doit être livré fin 1951 :

Ajoie-Ouest :	N° 5	Porrentruy-Grandgourt-Boncourt
Delémont :	N° 4	Soyhières-Bürkisberg-Lucelle
Laufon :	N° 3	Delémont-Courchapoix-Erschwil
Moron :	N° 14	Moutier-Montagne de Moutier-Le Pichoux
	N° 17	Malleray-Courfaivre
Raimeux :	N° 11	Choindez-Gross Schönenberg-Hohe Winde
Montoz :	N° 7	Court-La Bluai
	N° 20	Court-Montoz de Court-Unterer Bürenberg

f) *Etat du matériel de signalisation :*

Dans les Franches-Montagnes Nord et Centre le matériel de signalisation est en très mauvais état et il faudra le remplacer presque partout. Du matériel de remplacement et de complément a été commandé pour les itinéraires suivants :

Ajoie-Ouest :	N° 1	Porrentruy-Sur la Croix-Saint-Ursanne	7 ind.
F.-M. S. :	N° 1	Sonceboz-Saint-Imier-La Chaux-de-Fonds	4 ind.
	N° 1d	Saint-Imier-Le Sergent	3 ind.
	N° 12	Saint-Imier-L'Assesseur-Les Bois	11 ind.
	N° 14	Mont-Soleil-Combe à la Biche-Les Bois	5 ind.
	N° 16	Saint-Imier-Les Allevaux-Les Breuleux	3 ind.
	N° 17	Villeret-Le Sergent-Les Breuleux	4 ind.
	N° 19	Courtelay-Pré Vanné-Tramelan	3 ind.
Chasseral :	N° 7	Bienne-Gorges de Douanne-La Neuveville	22 ind.
	N° 11	La Neuveville-Nods-Chasseral	9 ind.
	N° 20b	Evilard-Frinvilier	1 ind.

g) *Nouveaux tableaux d'orientation placés :*

1. Villeret : en place.
2. Saint-Imier : sera placé prochainement.

C. Organisation

Un nouveau chef de district est entré en fonctions au mois d'avril 1951 pour le sous-secteur de Montoz, M. Paul Borel, instituteur à Crémises, qui a repris ce secteur de M. Henri Streuli, ingénieur, Choindez.

Les démarches pour trouver de nouveaux chefs de district pour Ajoie-Ouest, Delémont et Franches-Montagnes Nord n'ont pas encore abouti.

14. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte

Secrétaire : M. R. Bauder, Bienne

Au cours de deux séances, la commission a traité différentes questions intéressant nos communes. Citons :

La suppression de la franchise postale. Regrettons cette mesure, décidée par le Conseil national, qui touchera toutes les instances officielles et qui occasionnera un surcroît de frais pour nos communes. Certes, la franchise postale crée des abus, mais il est permis de se demander si l'affranchissement à forfait qu'on nous propose n'en suscitera pas de plus grands. La commission a demandé que le comité de l'ADIJ intervienne auprès des pouvoirs publics afin que cette décision soit rapportée. Le président soussigné, de son côté, était chargé de poser la question au Gouvernement cantonal. Celui-ci a répondu ce qui suit :

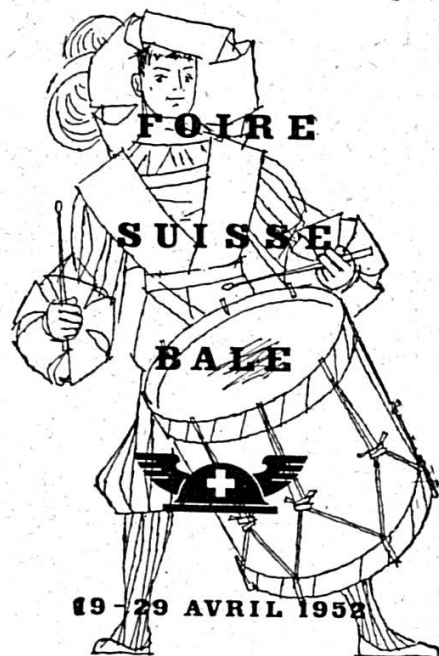
« D'après le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, la suppression de la franchise de port occasionnerait à notre canton une charge annuelle de Fr. 500.000.—, à la commune de Berne de Fr. 20.000.— environ et aux autres communes de Fr. 100.— à 7000.— environ, suivant leur importance.

» On n'envisage pas de demander à la Confédération une indemnité pour compenser cette charge supplémentaire. Des prestations de la Confédération réduiraient précisément à néant les recettes supplémentaires qu'elle recherche par la voie de la suppression de la franchise postale.

» Pour les communes, la franchise de port se limite en vertu des dispositions en vigueur, aux envois officiels à l'intention d'autres autorités ou offices publics, de sorte que la charge supplémentaire résultant de la suppression de cet avantage ne sera pas d'une ampleur telle qu'il faille prévoir une mesure de compensation de la part du canton.

» Le Conseil-exécutif s'est déjà décidé pour l'affranchissement à forfait. Les travaux préparatoires en vue de fixer la taxe forfaitaire sur la base de la loi fédérale sur le service des postes seront bientôt achevés. »

La requête du comité de l'ADIJ, adressé à la Commission du Conseil des Etats, n'a pas non plus abouti. Il reste un seul espoir : c'est que le projet d'augmentation des taxes postales, soit à la suite d'un référendum, refusé par le peuple.



17 groupes d'industries dans 15 halles

Cartes journalières à Fr. 2.50
(ne sont pas valables les 23, 24 et 25 avril,
journées réservées aux commerçants)

Billets de simple course valables pour le retour

*Demandez le catalogue de la Foire,
un guide d'information qui vous servira toute l'année*

Des imprimeries bien équipées ! Des journaux prospères !

Ce sont là des signes indubitables de maturité d'un pays, la preuve d'une culture.

Industriels et commerçants du Jura songez-y quand vous répartissez votre budget de publicité, lorsque vous attribuez vos commandes d'imprimés.

L'imprimerie Robert S. A.

à Moutier

qui est aussi editrice du quotidien " La Tribune Jurassienne " fait un effort constant pour mériter votre confiance.

Le contact a été pris avec le comité de l'Association des communes à capacité financière restreinte. M. le maire E. Jacot, notaire à Sonviller, sera le représentant permanent de ce comité dans notre commission. Merci à M. Jacot pour son dévouement.

Répartition des charges entre les communes et l'Etat à la lumière du rapport sur la compensation financière entre les communes bernoises. Après plusieurs années d'étude, le gouvernement a soumis au Grand Conseil différentes propositions susceptibles de constituer une solution au problème posé : rétablir l'équilibre entre les communes. En principe, les subventions et allocations seront dorénavant basées sur la capacité financière des communes et un fonds de compensation permettant d'alléger certaines charges. Le rapport de la Direction des finances a été discuté par notre commission. Celle-ci a appris que les communes financièrement fortes s'étaient aussi groupées et formulaient d'autres propositions que celles du gouvernement. La commission n'a donc pas pris position. Elle attendra les résultats des délibérations du Grand Conseil et se propose d'intervenir dès que le projet définitif sera connu. En principe, elle se rallie au système de compensation, mais ne désire pas que l'on aboutisse au nivellement et à la suppression de l'autonomie et de l'initiative des communes.

D'autres objets (pléthore des colporteurs, hospices régionaux) ont encore animé les débats de la commission.

15. Commission sociale

Président : M. M. Bindit, Moutier

Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

Le dernier numéro du bulletin que publie la branche suisse du mouvement « Cité humaine » commence comme suit un article sur la situation de notre pays :

« Le Suisse qui compare la situation de son pays à celle des peuples voisins se croit trop souvent confirmé dans la bonne conscience et la satisfaction. Il y est aussi encouragé par les réflexions superficielles ou tendancieuses de nombre d'étrangers. De fait, il est facile de comparer la Suisse à un îlot dans l'agitation du monde, quand on y voit la prospérité générale, la marche lente de ses institutions, son administration précautionneuse, l'absence de fièvre et d'inquiétude dans la vie publique.

» L'aspect cossu, le confort des conditions de vie, de l'habitation et du ravitaillement trompent il est vrai jusqu'à ceux qui en profitent à peine et émoussent en eux à la fois l'inquiétude et le sens de la solidarité. Mais il n'en reste pas moins que le règne sociologique du travail s'introduit de plus en plus chez nous comme partout ailleurs, tendant à constituer la seule communauté de fait valable. Ce phénomène n'aurait d'ailleurs rien d'inquiétant en soi si la conscience de cette communauté était au niveau des modes de vie qu'elle impose et si le travail n'était pas réduit à sa fonction la plus matérielle, celle d'être le support exclusif du pain quotidien. »

L'enquête menée par notre commission au sujet des aspirations et des soucis du monde ouvrier nous avait déjà permis de constater cette situation particulière de notre pays au sein d'une Europe qui se cherche.

Au cours de l'année dernière, nous avons voulu pousser plus avant sur deux points de notre effort d'information et de suggestion.

1. Le Dr François Schaller, de Porrentruy, a parlé en conférence publique à Tavannes, de l'évolution, durant ce dernier siècle, de la charité privée vers le droit social du citoyen.

2. En réunion privée, M. Georges Roulet, des Usines Dubied, à Couvet, a expliqué longuement devant une trentaine de personnes du monde patronal les expériences sociales que poursuit cette entreprise depuis une quinzaine d'années.

En 1952, notre commission continuera dans la même direction, car elle se rend compte du danger qu'il y aurait pour notre pays à ne pas voir évoluer assez rapidement le sens de l'humain dans l'atmosphère de ses entreprises industrielles et artisanales. Pas facile, la tâche qu'a choisie notre commission est plutôt ingrate et peu spectaculaire. Mais nous la savons particulièrement nécessaire.

16. Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, Courtemelon

Secrétaire : M. M. Ogy, Tramelan

L'activité de la commission agricole, pour l'exercice 1951, peut se résumer comme suit :

La commission s'est réunie une fois dans le courant de novembre. Les affaires courantes ont été liquidées dans de nombreuses séances par le bureau. L'activité pour 1951 a été intense, elle va en augmentant.

Il a été délivré en 1951 cinq diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans.

La question des remaniements parcellaires dans le Jura est à l'ordre du jour. La commission agricole, par des séances d'orientation sur les travaux d'assèchement, de correction de cours d'eau et de construction de routes et chemins cherche à intéresser le plus grand nombre de propriétaires fonciers à cette cause, pour que le Jura puisse profiter au maximum des subventions cantonales et fédérales prévues spécialement à cet effet. Le travail ébauché doit être poursuivi encore plus assidûment, car c'est une question vitale pour l'agriculture jurassienne.

La propagande pour la constitution de nouveaux syndicats bovins a été poursuivie avec succès.

La commission agricole a voué une attention toute spéciale à la préparation de la nouvelle loi fédérale pour l'amélioration de l'agriculture. Les dispositions ont été prises pour renseigner en temps et lieu les citoyens, sur ce sujet.

Les cours professionnels paysans ont été suivis par de nombreux participants. Après avoir subi les examens finaux, plusieurs candidats ont obtenu le diplôme. Cette activité doit être développée encore dans le Jura. Tout sera mis en œuvre pour soutenir les efforts qui sont faits actuellement pour revaloriser la profession paysanne.

La grande conférence organisée en février à Delémont a connu un grand succès. M. le professeur Jean Lugeon, directeur de la Station centrale suisse de météorologie, a développé le sujet de la « Préviation du temps ». Son exposé a été complété par des projections lumineuses. Cette intéressante conférence a été suivie par un nombreux public.

Très documenté, ce savant nous a renseigné magnifiquement sur cette importante question.

Toutes les sociétés du Jura affiliées à la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande ont été réunies par les soins de la commission agricole, afin d'examiner la collaboration du Jura avec cet important groupement. Cette réunion a permis un large échange de vues, d'heureuses dispositions ont été prises pour les années à venir.

Les cours et conférences inscrits au programme d'activité se sont déroulés normalement et en général avec une participation réjouissante. Il a été organisé 34 journées de cours, 26 conférences et 2 marchés aux céréales qui se répartissent dans les différentes branches de l'agriculture.

La tâche principale de la commission agricole n'a pas varié, c'est de grouper sous le même drapeau toutes les associations professionnelles pour le développement technique et économique de la classe paysanne.

Pour 1952, l'activité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. Un programme détaillé a été établi et tout laisse prévoir qu'il pourra être réalisé. Les tâches qui nous intéressent sont variées et nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

17. Commission scientifique

Président : M. L. Lièvre, Porrentruy

Secrétaire : M. le Dr G. Keller, Porrentruy

I. Séances de la commission. — Au cours de l'année, deux séances plénières ont été tenues, la première à Delémont, le 17 février 1951, et la deuxième, également à Delémont, le 25 octobre 1951. Les objets à l'ordre du jour de ces réunions se rapportaient à l'activité déployée par différents membres de la commission et à l'état des travaux qu'ils avaient entrepris. On trouvera plus loin les notices donnant des précisions plus amples sur ces travaux. Signalons qu'au cours de la séance du 17 février 1951, la commission scientifique a procédé à la réception d'un nouveau membre, M. Alban Gerster, architecte à Laufon, spécialiste des sciences archéologiques, auteur de nombreuses découvertes intéressant la préhistoire et l'antiquité romaine en notre pays.

A cette même séance, la commission prit acte de la déclaration de M. le Dr Joray, président de l'Institut jurassien des lettres, des sciences et des arts, affirmant que cette nouvelle institution n'avait pas pour but de faire concurrence à qui que ce soit, mais qu'elle est destinée à soutenir n'importe quelles recherches scientifiques pures, qu'elles intéressent le Jura ou non.

II. Travaux individuels ou collectifs. — M. le Dr Albert Eberhardt, Saint-Imier, fait un exposé des travaux entrepris depuis trois ans, avec la collaboration de MM. Krähenbühl et P. Flottron, sur la tourbière des Pontins. Cette tourbière, en partie irrémédiablement détruite par l'utilitarisme humain, comporte comme par miracle encore un secteur intact, d'un grand intérêt pour la science.

Les études ont porté sur les objets suivants : la végétation actuelle de la surface, la constitution de la tourbe, depuis la surface jusqu'à la base formée d'argile, l'analyse pollinique et bryologique de la tourbe, la détermination du PH, l'analyse chimique de l'eau de dégorgement

de la tourbière, eau se déversant dans des emposieux, la coloration par la fluorescéine de ces eaux des emposieux, en vue de les retrouver dans le Val de Saint-Imier ou ailleurs.

Les points de sondage — plus de 150 — ont été poussés jusqu'à l'argile — 5 m. environ. Les prélèvements d'échantillons, très nombreux, ont permis des déterminations très exactes en laboratoire.

De ces études est sorti un mémoire que les auteurs publieront, courant 1952.

M. Dr G. Keller a procédé à l'installation d'un laboratoire d'analyses, afin de déterminer la composition exacte des eaux de sources et des eaux de fond du Jura.

En corrélation avec une étude systématique des eaux, échelonnée sur plusieurs années, M. Lièvre a fourni une base pour ces analyses. En effet, toutes les prises d'eau ont été enregistrées soigneusement et consignées sur des cartes au 1 : 25000. Chaque source est accompagnée d'un bref rapport contenant une estimation quant à sa valeur quantitative et qualitative. Chaque carte est divisée en bassins d'alimentation des diverses nappes de fond.

Sur ces bases, M. Keller envisage de faire l'analyse des eaux jurassiennes, d'après un schéma utilisé déjà pour celle qui alimente la ville de Porrentruy. Il compte également réaliser, pour une source déterminée, des analyses échelonnées dans le temps et qui donneraient un aperçu de l'histoire de cette source au cours de l'année.

On conçoit facilement l'importance d'une pareille investigation scientifique qui conduirait à établir la classification rationnelle des eaux de notre pays.

M. le Dr Albert Perronne continue ses prospections par avion des différentes régions du Jura. Entreprises depuis trois ans, ces investigations aériennes avaient pour but l'étude de la tectonique du Jura, et, plus spécialement, la revision des principes exposés par Jules Thurmann dans ses travaux sur l'Orographie jurassienne.

Mais, au cours de ses observations, le Dr Perronne a fait des constatations qui ne concordent pas avec les théories admises généralement et concernant la formation des plissements jurassiques. Il a résolu, dès lors, de poursuivre ses recherches afin d'établir une théorie nouvelle de la structure de notre pays. Jusqu'à présent, ses explorations par avion se sont concentrées sur la partie est des chaînes jurassiennes et sur les régions avoisinantes — Jura tabulaire, Vosges, Fossé rhénan, Forêt Noire, Chaîne mollasique, etc. Néanmoins, la documentation du Dr Perronne est déjà considérable. En particulier, sa collection de diapositives en couleurs, comprend des centaines de splendides clichés qu'il est tout disposé à projeter sur l'écran dès qu'une occasion favorable se présentera.

M. le professeur L. Lièvre poursuit ses travaux sur l'hydrographie et l'hydrologie du Jura. Ayant rempli le mandat que lui avait assigné « l'Office cantonal des concessions hydrauliques », de procéder à des levés pour l'établissement de la carte des eaux souterraines du Jura bernois, il entreprit, en complément de ces travaux, de dresser un plan d'aménagement de nos ressources hydrauliques. A cet effet, il évalua les masses d'eaux qui, sous toutes leurs diverses formes, apparaissent sur l'ensemble du territoire jurassien et en fit le classement. Il étudia les procédés propres à en assurer la conservation, la protection, la

S.A. POUR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS

H&T BIENNE
CI-DEVANT G. HIRT-SUTER

Tél. (032) 2 31 39

Hors de bureau : Tél. (032) 2 31 40

Construction de ROUTES MODERNES par pénétration,
surfaçage, tapis asphaltique, cylindrages, pavages.

TRAVAUX DU GÉNIE CIVIL
TRAVAUX HYDRAULIQUES
TRAVAUX DE GALERIE

Asphalte comprimé pour isolation de toitures, terrasses, caves,
vestiaires, etc.

Prix avantageux.

Devis sur demande.

534

LA JURASSIENNE

**Caisse d'assurance-maladie pour le Jura
bernois et le district de Bienne**

créée par l'ADIJ., reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES - INDEMNITÉS
AU DÉCÈS - ASSURANCE - TUBERCULOSE
ASSURANCE-MATERNITÉ

499 (3)

Présidence : **Delémont**, Marronniers 3, Tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, Tél. 9 70 73

SEVA



GROS LOTS

**Frs 50'000.—, Frs 20'000.—
Frs 10'000.—, 4 x Frs 5'000.—, etc.**

**42'277 LOTS
d'une valeur globale de
Frs 526'000.—**

**Au moins 2 lots garantis par
série de 10 billets** (chiffres finals
de 0 à 9)

**Au moins 1 lot garanti par série
de 5 billets** (chiffres finals de
0 à 4 ou de 5 à 9)

1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—, la série
de 10 billets Frs 50.—) plus 40 cts de port pour
envoi recommandé, au compte de chèques postaux
III 10026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme
imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, téléphone (031) 5 44 36.
Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques,
aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que
dans de nombreux magasins, etc.

80/2

TIRAGE SEVA 3 MAI

répartition la plus convenable aux différentes régions du pays et l'utilisation la plus rationnelle aux divers usages.

En corrélation avec ces travaux, il a continué, avec le concours dévoué de la section jurassienne de la Société suisse de spéléologie, l'exploration de différentes cavernes, gouffres, abîmes, où circulent des eaux souterraines dont il importe de connaître les points de réapparition à l'air libre, dénommés résurgences.

Ces résurgences, considérées à tort comme des sources véritables, sont souvent polluées et devraient être soumises à des traitements *ad hoc*, avant de servir à l'alimentation des populations.

Des incursions souterraines hardies et pénibles des membres de la S.S.S. dans les parages d'Ocourt et de Villars sur Fontenais, ont fourni des renseignements pertinents sur les dangers de contamination résultant de l'épandage des eaux de dévestiture sur les terres appartenant au bassin d'alimentation de captages d'eau potable.

Ces constatations ont une portée générale : elles illustrent les conditions défectueuses qu'offrent nos calcaires très fissurés du Jura à un filtrage naturel, suffisant des eaux de source et la nécessité d'envisager le traitement de celles-ci pour en assurer la bonne qualité.

M. le Dr R. Baumgartner s'occupe de la réalisation d'un projet qui tient à cœur à la commission scientifique : la mise sous protection des Grottes de Réclère, la merveille souterraine la plus spectaculaire de notre pays.

A l'instigation de M. Lièvre, M. Baumgartner étudiera également la question de la création d'une petite réserve intégrale qui comprendrait la Clusette de Vaberbin, depuis Calabri jusqu'à son débouché dans la prairie de « En Verdat », ainsi que les deux versants du petit anticlinal qui bordent la Clusette à l'est et à l'ouest. Ce territoire protégé serait, en quelque sorte, le pendant nord-jurassien de la Combe Grède, qui bénéficie d'un statut de réserve, concédé grâce à l'intervention de la « Ligue pour la protection de la nature ».

N.B. Plusieurs membres de la commission ont été contraints, par suite de circonstances impérieuses, d'interrompre, en 1951, des travaux scientifiques importants. Ils espèrent pouvoir les reprendre au cours de la présente année.

18. Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, Delémont

Secrétaire : M. Ch. Voirol, Chevenez

Depuis la fin de la guerre des récriminations nombreuses se font entendre dans toutes les régions du Jura au sujet de l'état précaire de notre réseau routier. De tous côtés des démarches ont été faites auprès des autorités cantonales pour obtenir des améliorations à l'état de choses actuel.

Il y a lieu de reconnaître que les pouvoirs publics font ce qu'ils peuvent dans le cadre des crédits à disposition, mais leur tâche se complique singulièrement devant la multitude des doléances et des revendications qui leur parviennent du Jura.

Il devenait donc indispensable, si l'on voulait que les demandes du public émanant de notre Jura aient quelque chance de succès, que les violons soient accordés et qu'un organe unique recueille les vœux

des différentes régions, comme des différents intéressés aussi, et présente aux autorités cantonales un programme unique et complet.

Placées devant ces problèmes souvent mal compris, les deux grandes associations de Pro Jura et de l'ADIJ, qui s'occupent depuis plusieurs années des problèmes routiers, ont décidé, en harmonie avec l'ACS et le TCS de créer une commission routière jurassienne quadripartite. La constitution de la commission a été réglée ainsi :

- 1 président,
- 3 représentants de chacune des quatre associations ci-dessus,
- 2 sièges laissés vacants à la disposition d'autres organisations qui manifesteraient le désir de participer aux travaux de la commission,

soit donc au total 15 membres.

La mission de la commission se résume comme suit : Préparer un programme d'aménagement du réseau routier du Jura, avec code d'urgence à l'intention des autorités cantonales, en tenant compte des vœux des différentes régions du Jura et des divers groupements intéressés, mais sans perdre de vue les possibilités financières de l'Etat. Le programme général doit nécessairement tenir compte du programme d'aménagement des routes principales pour les années 1950/59 au coût de Fr. 52.000.000.— ainsi que du plan financier d'aménagement des routes de l'Etat pour cette même période comptant une dépense de Fr. 98.000.000.—.

La commission routière, constituée en février 1951, confia la présidence au colonel Farron, caissier de l'ADIJ et président du TCS Section jurassienne. Les quatre groupements intéressés examinèrent chacun séparément le problème routier. Leurs observations et leurs vœux furent classés, étudiés pratiquement et codifiés dans leur ordre d'urgence. Ces premiers travaux firent l'objet ensuite de conférences avec MM. les ingénieurs d'arrondissement, auprès desquels la commission trouva des échos favorables.

Nous avons porté l'accent principal de nos revendications :

1. sur la route nationale N° 6 Boncourt-Delémont-Moutier-Sonceboz-Bienne ;
2. sur l'axe Bâle-Delémont-Glovelier-Les Franches-Montagnes ;
3. Sur la route La Chaux-de-Fonds-Saint-Imier-Bienne ;
4. sur les routes d'entrée dans le Jura et particulièrement sur la transversale des Gorges du Pichoux. Cet axe si malaisé à corriger doit être mis en état le plus rapidement possible, dans l'intérêt des relations de nos voisins français avec l'intérieur du pays et nous avons, enfin, prévu une multitude de corrections dans le cadre des crédits annuels courants.

Pour nous assurer l'appui des pouvoirs publics, nous avons, tout d'abord, fait appel à la députation que nous avons parfaitement renseignée sur nos travaux et nos intentions et nous sommes heureux de constater que nos projets ont pu être agréés dans leur presque totalité par le Grand Conseil et que notre plan de travail passera dans sa phase de réalisation dès 1952.

Notre programme ayant fait l'objet d'une publication dans le Bulletin N° 10/1951 de l'ADIJ, nous ne pensons pas devoir allonger ce rapport. Nous formulons simplement le vœu que tous nos lecteurs qui

s'intéressent au réseau routier jurassien veuillent bien avoir l'obligeance de nous soumettre leurs désirs pour que nous puissions y donner les suites qu'ils comportent.

19. Commission des horaires

Présidence : M. F. Reusser, Moutier. = Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont.

La commission s'est réunie une fois pour examiner le projet d'horaire de chemins de fer pour la période allant du 18 mai 1952 au 16 mai 1953. Elle a dressé la liste des modifications à demander à la Direction cantonale des chemins de fer pour être transmise aux CFF.

Cet organisme est formé de représentants de toutes les régions du Jura qui défendent les intérêts de chacune d'elles au point de vue ferroviaire. Les revendications particulières sont groupées et coordonnées pour qu'elles constituent un tout cohérent. C'est ce qui donne un certain poids aux requêtes présentées par l'ADIJ.

Pour le surplus, nous renvoyons au chiffre 1 « Affaires ferroviaires » qui précède.

20. Conclusion

Arrivés au terme de ce rapport, nous espérons que l'assemblée générale en prendra connaissance avec un certain intérêt et qu'elle pourra approuver l'activité déployée par le comité et les commissions. Les organes dirigeants sont d'ailleurs aussi accessibles à la critique et si des vœux, désirs et adjonctions devaient être formulés, c'est avec attention et compréhension qu'ils seront examinés.

Nous tenons à remercier très cordialement tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche, autorités cantonales, administrations ferroviaires et autres, secrétariat de la Chambre de commerce, à Bienne, de même que toutes les personnes qui ont bien voulu s'intéresser à nos travaux.

L'ADIJ poursuit son chemin. Elle vient d'accomplir sa 26^e étape. Puisse-t-elle, à l'avenir comme par le passé, remplir son rôle d'organe de vigilance qu'elle s'est donné et rendre quelques services au Jura. C'est là notre vœu le plus cher.

Moutier, 3 mars 1952.

Pour le comité de l'ADIJ :

Le président, F. REUSSER.

Le secrétaire, R. STEINER.

Extrait des comptes 1951

Comptes

	Recettes	Dépenses
1. Administration	526.75	13,490.25
2. Cotisations	13,585.15	325.—
3. Bulletin	11,902.20	11,510.65
4. Commissions	750.—	2,781.80
5. Intérêts	3,145.75	—.—
6. Frais de banque	—.—	375.05
7. Amortissements	—.—	905.90
8. Subventions	34,884.50	21,417.60
EXCÉDENT DES RECETTES		13,988,10
	<u>64,794.35</u>	<u>64,794.35</u>

Etat de fortune au 15 janvier 1952

1. Mobilier	1.—
2. Disponibilités : caisse	247.91
compte de chèques postaux	20,381.88
3. Dépôts	34,248.60
4. Titres	33,000.—
5. Fonds de réserve	32,035.55
	119,914.94
Crédit bloqué à « La Jurassienne »	20,000.—
Etat de fortune au 15 janvier 1952	139,914.94
Etat de fortune au 15 janvier 1951	125,926.84
AUGMENTATION DE FORTUNE	13,988.10

L'extrait des comptes de 1950 indiquait comme fortune au 15 janvier 1951, le montant de 99,986.95 fr. Si ce montant est repris aujourd'hui par 125,926.84 fr., cela provient du remaniement du compte SEVA.

Le caissier : Henri FARRON.

Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes de l'ADIJ, année 1951. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces à l'appui. Le bilan et l'état de fortune ont été également vérifiés et trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée de l'ADIJ, avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, le 12 mars 1952.

Les vérificateurs :
Wüst, Jolissaint et Joliat.

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — *Editeur*: Impr. du Démocrate S.A., Delémont
 Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. ○ Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, I Va 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source